

Citations, notes de bas de page & bibliographie

Table des matières

- A. Citations et notes de bas de page
- B. Bibliographie

A. Citations et notes de bas de page

Il est important que des critères uniformes soient utilisés tout au long du travail et que, par exemple, des titres courts différents ne soient pas utilisés pour le même livre.

Lorsque l'on cite un auteur, c'est-à-dire lorsque l'on reproduit un passage littéralement, il est impératif de mettre la citation entre des guillemets et d'insérer une note de bas de page pour indiquer l'ouvrage et la page d'où provient la citation. Toute citation sans guillemets et sans appel de note est un plagiat.

De même, si l'on reprend une idée originale développée par un auteur, même sans reproduire littéralement un passage, il faut indiquer en note de bas de page de qui est cette idée.

Les notes de bas de page sont, selon l'historien Marc Bloch, « ... [les] plus élémentaires préceptes d'une morale de l'intelligence. [...] pour un historien, s'il emploie un document, en indiquer le plus brièvement possible la provenance, c'est-à-dire le moyen de le retrouver, équivaut sans plus à se soumettre à une règle universelle de probité. »¹.

Les numéros sont dans le texte, à la fin d'une citation après le mot ou la phrase qu'on explique par une note ou une référence. Lorsqu'on cite un ouvrage pour la première fois, indiquer le lieu et la date de parution. Ensuite, il est inutile de répéter la référence en entier.

- A l'intérieur d'un texte, les titres d'ouvrages commencent par une majuscule et sont *en italique*.
- Si la citation est longue (plus d'une phrase), il convient d'utiliser un autre style: marge à gauche de quelques centimètres, interligne 1, taille 10. Dans ce cas, les guillemets ne sont plus nécessaires.
- Toute modification apportée à une citation doit être signalée par des crochets: « [...]..... ».
- Les titres courts sont utilisés dans les notes de bas de page et le prénom de l'auteur ou des auteurs est omis. Un renvoi exact à une page est fait s'il s'agit d'une citation directe, d'une paraphrase ou d'un résumé. S'il y a une référence globale au livre, il n'y a pas de référence de page.
- Si un ouvrage qu'on a déjà cité en note est à nouveau cité, on utilise les abréviations *op. cit.* et *ibid.* Si plusieurs publications du même auteur sont citées au cours du travail, on abrège le titre et on le fait suivre d'*op. cit.* ou *ibid.* *Op. cit.* et *ibid.* sont suivis de la page précise à laquelle on se réfère.

1. Référence d'un livre d'un seul auteur :

Nom, titre abrégé, numéro de page exact. [Spécification des numéros de page si citation ou paraphrase d'une certaine déclaration].

Exemples :

Morin, Penser l'Europe, p. 15.

¹ Bloch, Marc : « Eloge des notes infrapaginales », in *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*. Paris, Armand Colin, 1960 [1^{ère} éd. 1949], p. 40.

Morin, Penser l'Europe, pp.15-18.

Morin, Penser l'Europe. [Si cela réfère au livre entier et non à un passage précis]

2. Référence d'un livre de plusieurs auteurs :

Nom, Nom, ..., titre abrégé, référence de la page. [Spécification des numéros de page si citation ou paraphrase d'une certaine déclaration].

Exemples :

Mayer, Perrineau, Les comportements politiques, p. 20.

Mayer, Perrineau, Les comportements politiques, pp. 25-35.

Mayer, Perrineau, Les comportements politiques. [Si cela réfère au livre entier et non à un passage précis]

3. Référence d'un livre avec un ou plusieurs directeurs ou éditeurs :

Nom (éd.), titre abrégé. [Uniquement possible comme référence globale. Pour toute citation ou paraphrase, il convient de se référer à l'article correspondant de l'anthologie].

Nom, Nom (Ed.) Titre abrégé. [Uniquement possible comme référence globale. Pour toute citation ou paraphrase, il convient de se référer à l'article correspondant de l'anthologie].

Exemple :

Cautrès (dir.) [et al.], Comment les électeurs font-ils leur choix ?.

4. Référence d'un dictionnaire ou d'un manuel :

Titre abrégé, vol. X. [Seulement possible comme référence globale. Pour toute citation ou paraphrase, veuillez vous référer à l'article correspondant dans l'encyclopédie].

Exemple :

Dictionnaire historique de la Suisse, vol. 2.

5. Référence d'articles de revue, d'anthologie, de journaux ou d'encyclopédie :

Nom, titre abrégé de l'article, référence exacte de la page. [Numéro de la page concernée si citation ou paraphrase d'une certaine déclaration].

Exemple :

Larat, Les multiples facettes de la coopération administrative entre la France et l'Allemagne, p. 170.

6. Référence d'articles consultés sur internet :

Prénom, nom, titre. Sous-titre, Intitulé de la page : "adresse http" (date de la consultation)

Exemple :

Blaise Gauquelin, Le groupe de Visegrad, allié de Donald Trump en Europe, Le Monde, URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2019/02/12/le-groupe-de-visegrad-allie-de-donald-trump-en-europe_5422389_3210.html?xtmc=&xtcr=1 , consulté le 14.02.2019.

Attention ! Si des articles sur Internet sont inclus dans les notes de bas de page, l'information complète doit être fournie. Pas de titres courts !

7. Référence de documents d'archive :

Archive, stock, boîte, document. [dans chaque cas aussi exact que possible]

Exemple :

Archives d'État de Saint-Gall, A 116/205, Collection fédérale, Front national, Police politique au Commandement de la police cantonale de Saint-Gall, Saint-Gall, 6 juillet 1938.

Attention ! Des renseignements complets doivent être fournis lorsque des documents d'archives sont inclus dans les notes de bas de page. Pas de titres courts !

8. Référence de documents contenant des sources primaires :

Nom, titre abrégé. Numéros de page. Spécification des numéros de page si citation ou paraphrase d'une certaine déclaration].

Document, in : Nom, titre abrégé, numéros de page. Spécification des numéros de page si citation ou paraphrase d'une certaine déclaration].

Exemples :

de Tocqueville, Rapport sur la démocratie en Suisse, 167.

Philipp Anton von Segesser à Andreas Heusler-Ryhiner, Lucerne, 9 février 1848, in : Correspondance Philipp Anton von Segesser (1817-1888), 493-497.

B. Bibliographie

Il convient de soigner la présentation et l'organisation de la bibliographie. Il peut exister quelques variations dans la notation de référence entre les auteurs, les revues, etc. Il est essentiel d'adopter un système cohérent de notation et de s'y conformer. A l'intérieur des divisions classiques, les auteurs sont classés par ordre alphabétique.

Pour les travaux de séminaires : trois subdivisions au minimum : Sources, ouvrages, articles.

Pour le mémoire de master :

Sources:

1. Sources manuscrites (archives publiques, archives privées...)
2. Sources publiées (revues, journaux, mémoires)
3. Sources orales (entretiens, interviews, enregistrements sonores...)
4. Ouvrages de références méthodologiques ; ouvrages généraux sur la période, le sujet; ouvrages et études spécialisés (choisir de préférence une subdivision par thèmes, pays, etc., avec éventuellement des subdivisions ouvrages/articles).

1. Référence d'un livre d'un seul auteur :

NOM Prénom, *Titre*, Lieu d'édition : Maison d'édition, Année.

Exemple :

MORIN Edgar, *Penser l'Europe*, Paris : Gallimard, 1987.

2. Référence d'un livre de plusieurs auteurs :

NOM Prénom, NOM Prénom, ..., *Titre*, Lieu d'édition : Maison d'édition, Année.

Exemples :

MAYER Nonna, PERRINEAU Pascal, *Les comportements politiques*, Paris : A. Colin, 1992.

3. Référence d'un livre avec un ou plusieurs directeurs ou éditeurs :

NOM Prénom (éd.), *Titre*, Lieu d'édition : Maison d'édition, Année.

NOM Prénom (éd.), NOM Prénom, *Titre*, Lieu d'édition : Maison d'édition, Année.

Exemple :

CAUTRÈS Bruno (dir.) [et al.], *Comment les électeurs font-ils leur choix ?*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009.

4. Référence à des articles d'ouvrages collectifs, de revue, de journaux ou d'encyclopédie :

NOM Prénom : « Titre de l'article », in *Nom de la Revue*, n°, Mois de parution, année de parution, pages.

NOM Prénom : « Titre de l'article », in *Titre de l'ouvrage collectif*, ville d'édition, maison d'édition, année de parution.

Exemples :

LEFEBVRE Maxime, « Elargissement et financement de l'Union Européenne : le nécessaire compromis franco-allemand », in *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, Paris, n°463, 2002, pp. 65.-656.

LARAT Fabrice, « Les multiples facettes de la coopération administrative entre la France et l'Allemagne », in *Les cultures administratives transnationales en Europe*, Zürich : Dike, 2015.

5. Référence à des articles consultés sur internet :

NOM Prénom, « Titre de l'article », date, *Titre du site* , URL, date de la consultation.

Exemple :

GAUQUELIN Blaise, « Le groupe de Visegrad, allié de Donald Trump en Europe », 12 février 2019, *Le Monde*, URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2019/02/12/le-groupe-de-visegrad-allie-de-donald-trump-en-europe_5422389_3210.html?xtmc=&xtcr=1, consulté le 14.02.2019.

6. Référence à des documents d'archive :

Archive, stock, boîte, document. [dans chaque cas aussi exact que possible]

Exemple :

Archives d'État de Saint-Gall, A 116/205, Collection fédérale, Front national, Police politique au Commandement de la police cantonale de Saint-Gall, Saint-Gall, 6 juillet 1938.

7. Référence à des documents contenant des sources primaires :

Type et description du document et informations utiles (Noms, dates), Institution, Cote.

Exemple :

Lettre de Francis Pianca à Luc Boissonnas, 12 avril 1990, Archives fédérales suisses (AFS), E9510.6-01#2003/305#838*